



## DISPOSITIF VISALE

### La Garantie VISALE :

Aide se substituant à la (Clé), Caution Locative Étudiante du Crous.

Les conditions restant identiques, ce dispositif vise à couvrir les impayés de loyers (charges comprises) du locataire, quelle qu'en soit la cause, pendant toute la durée du *bail*. Toutes ces démarches se font via une plateforme numérique et le délais de validation de dossier est de 48h ouvrées.

Si vous souhaitez bénéficier de l'aide, votre demande doit être faite avant l'état des lieux et la signature de votre nouveau contrat de location. Il est important de distinguer la Garantie Visale et l'assurance logement.

Celle-ci est obligatoire pour chaque logement et vous pouvez également en faire la souscription de manière digitale. Notez qu'il existe de nombreuses aides financières dont vous pouvez également bénéficier comme Loca-Pass et qui ont pour but d'accompagner les futurs locataires.

Pensez à anticiper vos démarches administratives suite à votre déménagement ( ouverture de votre compteur et souscription à un contrat d'électricité , d'eau et d'internet...).

Retrouvez un article exhaustif avec l'ensemble des informations sur les aides **Mobili-Jeune**.

---

### Plus d'infos

Site du dispositif VISALE



Site Mobili-jeune

